



# le Petit BONHOMMIEN

N°316

DECEMBRE 2023

**JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE !**

**L'équipe Municipale ainsi que le personnel de la mairie vous souhaitent de passer toutes et tous d'agréables fêtes de Noël, et vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2024 qui se présente !**



## SOMMAIRE:

- p.2 à 11 : Vie Municipale
- p.12 : Vie économique
- p. 13 : Vie de l'école
- p.14-15 : Vie Associative
- p. 16-17 : Patrimoine Historique
- p. 18 : Infos CCVK



## BILAN DES GRANDS TRAVAUX 2023 :

Cette année 2023 a été majoritairement consacrée aux travaux de voirie, nécessaires sur notre commune.

Ainsi la réfection des enrobés a été effectuée sur une partie du secteur de La Chapelle (La Chapelle vers RD415, La Chapelle au droit du n°123, Carrefour La Chapelle/Vieille Route et La Chapelle Partie Basse), et le secteur Faurupt (Bas de Faurupt, Faurupt, Les Eaux, Belles Fourrières). Le montant total de l'investissement est de 233 310 €, avec une subvention de la CeA de 62 854 €. Travaux réalisés par l'entreprise TRADEC et sous-traitance JEAN FRITSCH.

L'enrochement en bas de la Vieille Route a également pu être finalisé par l'entreprise de terrassement BARADEL, pour un montant de 24 500 €. Cela consistait à renforcer le mur de soutènement de la route qui s'affaissait et devenait dangereux, et à installer une borne incendie. Bravo pour le résultat final, du beau travail !

## Enrochement rivière aux ateliers

L'enrochement le long de la rivière entre les ateliers municipaux et l'ancienne déchetterie était à reprendre. Ces travaux se dérouleront en deux tranches. La première a eu lieu en novembre 2023 pour la partie se situant à l'avant des ateliers, la seconde partie entre les ateliers et l'ancienne déchetterie se fera courant 2024. Les travaux ont entièrement été pris en charge par Rivières de Haute Alsace, pour un montant de 69 000 €.



## EMBAUCHE AGENT D'ACCUEIL :

Mme Katia BARADEL démarrera au sein de l'équipe administrative de la Mairie le 03 janvier 2024 à raison de 20h/semaine en tant qu'agent d'accueil. Ce renfort permettra de soulager nos deux agents actuellement en place et ainsi de gagner en temps de traitement des dossiers et de réponses aux usagers. Mme Cynthia STRAUB devient l'Adjointe à la Secrétaire Générale.

## DECORATIONS DE NOEL :

Comme chaque année, notre petite équipe de bénévoles-bricoleurs a passé quelques après-midis à confectionner de jolies décorations de Noël pour embellir notre village.

Merci à Annie, Katia, Gaby, Véronique, Serge, Dany, Mi-reille et Marlé (notre mascotte) pour la confection des décos de Noël !

Cette année 6 sapins ont été coupés au lieu de 12, et ont été mis en place pour orner la commune, merci à nos agents municipaux Charly et Jean-Martin, qui ont aussi géré la distribution des sapins et merci à Cynthia qui a géré la commande des sapins pour les particuliers qui le souhaitaient (46 sapins extérieurs et 78 sapins intérieurs).

Ils ont également accroché toutes les décorations municipales extérieures qui ont été mises en lumière à compter du 1er décembre.



### **FERMETURE FETES DE FIN D'ANNEE**

Les bureaux de la Mairie et de la Poste seront fermés pour les fêtes de fin d'année.

**Fermeture à partir du vendredi 22 décembre à 12h, jusqu'au mardi 2 janvier 2024 inclus.**

**REOUVERTURE AU PUBLIC  
LE MERCREDI 3 JANVIER 2024 à 9h.**

## CÉRÉMONIE DES VŒUX 2024:



Pour démarrer l'année en beauté, les élus  
vous convient à la traditionnelle

# Cérémonie des vœux le Vendredi 19 janvier 2024,



à partir de 18h30, dans la salle des fêtes.

*Cette cérémonie est ouverte à tous les habitants du Bonhomme.  
Pour des raisons d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire  
avant le vendredi 5 janvier 2024.*



---

### TALON A REMETTRE EN MAIRIE avant le 5 janvier 2024 :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

NOMBRE D'ADULTES : .....

NOMBRE D'ENFANTS : .....

## LA CHASSE :

La commune du Bonhomme a revu ses lots de chasse, qui étaient au nombre de trois. Aujourd'hui ont été créés quatre lots de chasses, de plus petites surfaces, permettant une chasse plus aisée, et sachant que les petites chasses à cerfs sont plus prisées et plus abordables.

Les superficies vont de 340 hectares à 755 hectares, et les 4 lots ont été mis aux premières adjudications le 05 décembre 2023.

La commune du Bonhomme a un territoire de 2122 hectares chassable, dont 1219 hectares de forêt soumise. Ce territoire est une mosaïque de divers paysages: landes, prairies, forêt, vallons, d'altitude de 700 mètres à 1200 mètres, d'essences variées, avec majoritairement des résineux. Cet espace est animé par une population de cerfs, chevreuils, chamois, bien-sûr des sangliers, des renards, etc.

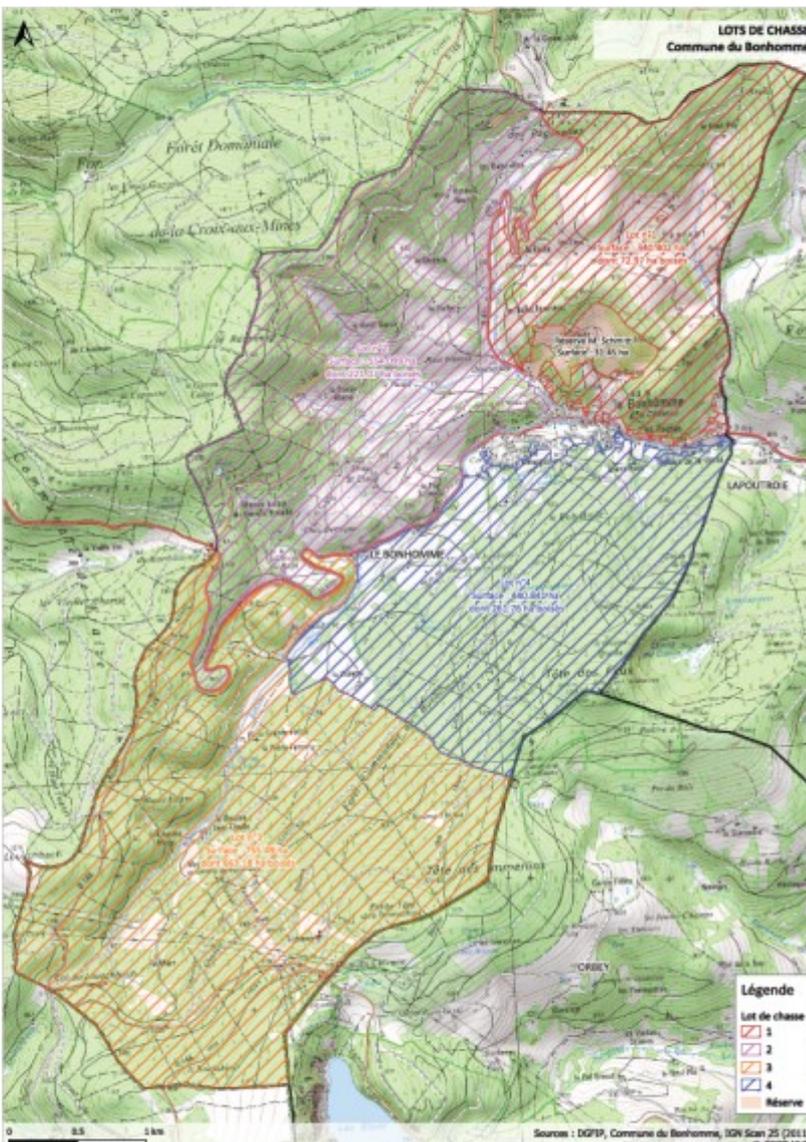
Petite spécificité pour le lot 3, où la pratique de la chasse à l'arc est encouragée.

Autre spécificité, une ristourne de 2,5 % du loyer dès lors que le minima du plan de chasse est dépassé.

L'ensemble des autres clauses particulières et le dossier est consultable en mairie.



*Crédit photos: Pascal Gadroy*



Concernant le déroulement de cette relocation, l'Association Cynégétique du Bonhomme bénéficie d'un droit de priorité et à ce titre, des conventions de gré à gré pouvaient être conclues. Malheureusement, les négociations n'ont pas abouti pour des raisons financières. De ce fait, les lots sont soumis aux adjudications. Un seul candidat était admis à enchérir : l'Association Cynégétique du Bonhomme. Les premières adjudications du 5 décembre dernier ont été infructueuses.

**Les prochaines adjudications se dérouleront le 16 janvier 2024 à 18h en Salle des Fêtes.**

Les adjudications de chasse à la bougie sont l'occasion de mettre en perspective le « folklore » de notre droit alsacien-mosellan. En effet, trois bougies sont allumées successivement, chacune devant brûler pendant 1 minute, et les modalités de brûlage varient selon le moment de l'enchère.



# AVIS D'ADJUDICATION PUBLIQUE

## LOCATION DES LOTS DE LA CHASSE COMMUNALE DE LE BONHOMME

Les lots de chasse de la Commune de LE BONHOMME seront adjudiqués le

**16 Janvier 2024 à 18h00**

en Salle des Fêtes de la Commune de LE BONHOMME - 59 Rue du  
3<sup>ème</sup> Spahis Algériens – 68650 LE BONHOMME,

selon la procédure fixée par le cahier des charges type des chasses communales  
du Haut-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033

| N° LOT                   | Superficie (ha) | Dont forêt<br>soumise (ha) | Mise à prix |
|--------------------------|-----------------|----------------------------|-------------|
| 1 (Faurupt)              | 340,402         | 72,97                      | 7.628,41 €  |
| 2 (Rossberg)             | 554,099         | 221,07                     | 12.417,36 € |
| 3 (Station Lac<br>Blanc) | 755,49          | 663,18                     | 16.930,53 € |
| 4 (La Verse)             | 440,841         | 261,76                     | 9.879,25 €  |

La **date limite de réception des candidatures est fixée au 02 Janvier 2024 inclus.**

Les candidatures sont à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception à la Mairie de LE BONHOMME – 61 Rue du 3<sup>ème</sup> Spahis Algériens – 68650 LE BONHOMME ou à déposer en Mairie contre récépissé.

L'ensemble des renseignements et documents relatifs à la location sont consultables en Mairie de LE BONHOMME du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous (03.89.47.51.03).

Le Maire,  
Frédéric PERRIN

## ETAT CIVIL 2023

### Naissances :

- Iris, Claire **BENDER** le 19/08/2023
- Alixe, Eveana **LEGER** le 22/06/2023
- Léandre **SOLANO** le 21/09/2023
- Fialelei, Nadia, Alikifoou **MOTUHI FAUPALA** le 26/11/2023



### Décès :

- Frieda **WILHELM** le 06/02/2023
- Monique, Hélène **FRAUDIN** le 14/02/2023
- Hervé, Claude, René, Louis **MEYER** 27/02/2023
- Denise, Anne, Marie **GUR** le 21/05/2023
- Marcel **AUMONT** le 22/06/2023
- Paul, Aurélien **DEMANGEAT** le 22/08/2023
- Thérèse **NEIGERT** le 05/10/2023
- Anne, Marie **DIDIERJEAN** le 16/10/2023
- Jean **ANCEL** le 25/10/2023
- Marie-Louise **WOLFF** le 30/10/2023
- Claude, Adolphe, Jean **SECOURGEON** le 10/11/2023
- Joseph, Germain, Constant **PERRIN** le 07/12/2023

### Mariages :

- Christophe, Jean-Jacques **SAUNIER** et Céline, Marie, Madeleine **ABRAHAM** le 06/05/2023
- Julie, Béatrice **JUNG** et Aurélie, Michèle **GRISVARD** le 17/06/2023
- Marc, Hervé **FOLLMER** et Lolita **MURNIECE** le 08/07/2023

### PACS :

- Jordi **GRAU** et Marie **HANISCH** le 13/04/2023
- Valentin **VINCHENT** et Célia **DINIS** le 16/08/2023

## BOIS D'AFFOUAGE – ANNEE 2024

Comme chaque année, la commune du Bonhomme vous propose du bois d'affouage à la vente. Suite à la décision du conseil municipal, les tarifs 2023 sont maintenus pour 2024:

- 154 € TTC la corde pour le résineux
- 198 € TTC la corde pour le bois dur

**Attention : Nous rappelons que le bois d'affouage est du bois vert (non sec), il est façonné en mètres, et il faut aller le récupérer par vos propres moyens en forêt. IL EST INTERDIT D'EN FAIRE COMMERCE.**

Si vous souhaitez du bois d'affouage pour l'année prochaine, vous pouvez en informer la mairie en remplissant le coupon ci-joint.

### TALON A REMETTRE EN MAIRIE avant le 31 janvier 2024

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....

### MA COMMANDE :

Merci de cocher la case correspondant à votre choix.

#### Bois Feuillu dur:

- 1 Corde, soit .....€  
Limité à 1 corde par foyer maximum

#### Bois Résineux:

- 1 Corde, soit.....€  
 2 Cordes , soit.....€  
Limité à 2 cordes par foyer maximum



## Neige : quelques conseils pratiques

Pour la sécurité de tous et le confort des habitants, il est nécessaire de rappeler quelques consignes aux habitants :

\* Pour ne pas gêner le travail de déneigement, veuillez au **bon stationnement de vos véhicules**, selon les instructions reçues par courrier, notamment ne pas stationner dans la **rue de la Scierie et dans la rue des Bruyères**.

\* **Parking Place de Kernilis : stationnement interdit au centre du parking**, afin de laisser libre l'espace nécessaire aux autocars (des panneaux seront installés sur place pour rappel).

\* Rue du 3<sup>ème</sup> Spahis Algériens : le trottoir au-dessus de l'hôtel de la Tête des Faux ne sera pas déneigé, il est demandé aux piétons d'emprunter la rue de la scierie.

\* **Attention : il est interdit et dangereux de faire de la luge sur TOUTES les voiries communales.**

Les déneigeurs ont un parcours défini et s'adaptent aux conditions météorologiques.

### RAPPEL :

**Les propriétaires ont l'obligation de déneiger les trottoirs devant leur habitation ou commerce**, afin de faciliter la circulation de la population.

Il est demandé aux habitants de dégager la neige au maximum **sur le bord du trottoir le long de la route et non perpendiculairement à celle-ci**. En effet, les tas de neige formés perpendiculairement aux trottoirs empêchent les ouvriers communaux de passer avec la fraiseuse et retardent les opérations de déneigement. .

Il est aussi rappelé que le déneigement n'a lieu que **si une hauteur de 5 à 10 cm de neige est atteinte**. Cette hauteur limite de déneigement est laissée à l'appréciation des déneigeurs selon le type de neige et l'endroit à déneiger.

**On entend par « route déneigée », une route ouverte, mais non dite noire (= le macadam n'est pas forcément visible).**

Nous rappelons que le déneigement par la commune est un service rendu aux habitants, et en aucun cas une obligation pour la Municipalité. Le service de déneigement ne fonctionne pas le week-end, sauf chutes de neige exceptionnelles.

Toutes les personnes déneigeant pour le compte de la commune ne doivent pas être accusées pour des dégâts occasionnés sur les piquets qui ne sont pas visibles dans les tas de neige.

Les fils doivent être retirés et les personnes concernées peuvent jalonner (jalons de 2 m) les piquets afin qu'ils soient visibles, pour éviter toute détérioration, mais il est rappelé que l'enlèvement des piquets et fils est l'unique moyen d'éviter une dégradation et de faciliter le travail des déneigeurs.

### A NOTER :

**LES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS SONT APPELEES A SE FAIRE CONNAITRE AUPRES DE LA MAIRIE : 03.89.47.51.03**

L'équipe municipale compte sur votre bienveillance envers nos agents municipaux et les prestataires privés, qui font toujours leur maximum pour la sécurité et le bien-être de tous. **Un grand merci à eux!**



### LOI MONTAGNE: En application du 1er novembre au 31 mars

#### Equipements obligatoires :

- pneus hiver ou 4 saisons homologués (marquage 3PMSF et M+S)
- ou
- chaînes ou chaussettes à neige dans le véhicule.

**\* Cette obligation concerne tous les habitants, mais aussi les visiteurs : Pensez à avertir les personnes qui viennent vous rendre visite.**

***Nous remercions les propriétaires d'hébergements touristiques de bien vouloir transmettre ces informations et consignes à leurs visiteurs !***

**CONSEIL MUNICIPAL :** Les informations principales des Conseils Municipaux des vendredi 20 octobre et 24 novembre 2023 :

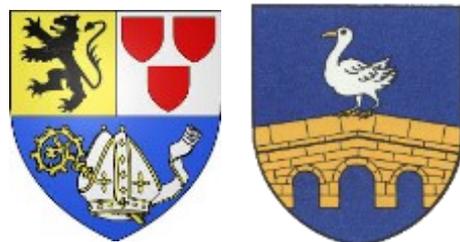
## **ECOLE - CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE L'ECOLE DE LE BONHOMME A L'ECOLE DE LAPOUTROIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Monsieur Le Maire rappelle que, depuis la fermeture des classes de maternelle annoncée par l'Académie Nationale, une Convention entre les communes de Lapoutroie et du Bonhomme, en accord avec l'Inspection Académique, permet de conserver les élèves de la Petite Section de Maternelle jusqu'au CE1 au Bonhomme et les élèves du CE2 au CM2 vont à Lapoutroie.

La convention ne régit plus le transport scolaire entre Le Bonhomme et Lapoutroie, celui-ci étant pris en charge par la Région Grand Est. La convention établit les éléments financiers et notamment la prise en charge des heures de garde périscolaire sur la pause méridienne des enfants de LE BONHOMME à l'école de LAPOUTROIE suite à la convention, ainsi que le remboursement des frais de scolarité de la Commune de LE BONHOMME à la commune de LAPOUTROIE.

Cette organisation est régie par une convention dont voici les points principaux:

- ♦ **ARTICLE 1 :** La commune de LAPOUTROIE accueille dans son école primaire, pendant l'année scolaire, des enfants provenant de la commune de LE BONHOMME ceci afin d'équilibrer les effectifs de l'école de la commune de LE BONHOMME.
- ♦ **ARTICLE 2 :** Pour l'année 2023/2024, il a été défini en accord avec Madame l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription d'INGERSHEIM que les niveaux concernés par le mouvement sont les classes de CE2, CM1 et CM2 composées respectivement de 4, 4 et 2 soit un effectif total de 10 élèves.
- ♦ **ARTICLE 5 :** Le forfait « midi » comprend l'ensemble des charges, la fourniture du repas, les frais de personnel pour le service et la surveillance des enfants. Pour l'année scolaire 2023/2024, ce forfait varie entre 5,60€ et 8,72€ selon les barèmes en vigueur. Sur ce forfait « midi », seul le coût du repas sera pris en charge par les parents (cf article 7 / pris en charge de l'heure de garde par la Commune de LE BONHOMME).
- ♦ **ARTICLE 6 :** A compter de l'année scolaire 2023/2024, les frais d'accès au périscolaire de la commune de LAPOUTROIE correspondent à l'adhésion annuelle à la fédération départementale des foyers clubs (FDFC), gestionnaire du périscolaire. Cette adhésion s'élève à 11 € par an et par enfant et seront à la charge des parents.
- ♦ **ARTICLE 7 :** L'heure de garde est à un tarif variant de 1,99 € à 3,02 € selon un barème défini par la CAF selon le revenu des parents. Le temps de garde sur l'heure de midi sera pris en charge par la commune de LE BONHOMME après refacturation par le périscolaire de la commune de LAPOUTROIE.
- ♦ **ARTICLE 8 :** Les frais de scolarité des enfants, originaires de LE BONHOMME, accueillis à LAPOUTROIE, seront pris en charge par la commune de LE BONHOMME.
- ♦ A titre d'information, pour l'année scolaire 2022/2023, les frais de scolarité se sont élevés à 164,63€ par enfant. Le montant définitif pour l'année 2023/2024 sera calculé par la commune de LAPOUTROIE, lors du vote du budget scolaire.



## **SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :**

### **INTERVENTION SUR NIDS DE GUEPES et FRELONS :**

A ce jour, l'intervention pour la destruction d'un nid d'hyménoptères (guêpes ou frelons) s'élève à 35 €.

Considérant le montant des coûts lié à ce type d'intervention (achat de bombes, tenues, carburant et usure du véhicule, vacances), et suite à une réunion avec le corps des sapeurs-pompiers du village, il est décidé d'augmenter ce montant à 40 € par nid à détruire. En cas de besoin d'intervention successives, le tarif unique de 40 €/ nid sera appliqué. En cas d'intervention non concluante, aucune facturation ne sera émise.

### **QUOTA DE SOUS-OFFICIERS A 50% DE L'EFFECTIF**

Le Service d'Incendie et de Secours a demandé à la commune de prendre une délibération portant le *quota* des sous-officiers à 50% de l'effectif du corps de première intervention. En effet, à ce jour, le quota est fixé à 25% et actuellement, l'effectif est de 33% de sous-officiers.

Le relèvement du quota de 25 % à 50 de sous-officiers permettra d'optimiser la gestion des ressources du centre et d'améliorer la portée fonctionnelle du CPI de LE BONHOMME.

## **DEFRICHEMENT POUR PISTE VTT au LAC BLANC**

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site du Lac Blanc a pour projet la réalisation de variantes pour les pistes de VTT, à savoir des itinéraires bis des pistes principales. Sont projetées 3 variantes de la piste VTT « Fat » au Bike Park et 2 variantes de la piste du départ de la piste « Flow » à proximité du « TSD » (télésiège débrayable).

Le projet vise à proposer des nouveautés correspondant aux attentes de la clientèle friande d'innovation, afin que le Bike Park reste compétitif et attractif. Le Bike Park est classé troisième Bike Park de France. Sur les six dernières années, aucun nouveau parcours ou variante n'a été réalisé, seules des évolutions des parcours existants ont été accomplies (gros entretien, réfection des parties de pistes endommagées, etc.).

De surcroît, le succès rencontré par le Bike Park génère des temps d'attente considérable au télésiège, parfois supérieur à 45 minutes, ce qui nuit à la notoriété du Bike Park. Avec la création de nouvelles pistes ou variantes, les flux de pratiquants se dilueront plus facilement sur les parcours, engendrant, mécaniquement, une diminution des temps d'attente.

Quelques passerelles en bois (North Shore) seront installées, à l'instar des pistes déjà existantes. Le nombre et le type de passerelles sont définis pendant les opérations de terrassement afin de limiter au maximum l'impact des installations et s'adapter au mieux au terrain naturel.

La surface totale à défricher représenterait 29,49 ares



## AIDE EN FAVEUR DE LA BOULANGERIE « A L'ANCIENNE »

La Commune de LE BONHOMME souffre d'une absence de commerce de proximité sur son territoire, elle souhaite redynamiser le village et soutenir l'initiative privée à cette fin, dans le cadre d'une primo-installation.

Et ce, d'autant plus, que l'énergie utilisée sera du bois.

Dans un premier temps, l'idée politique était d'aider à la fourniture du bois, LE BONHOMME étant une commune forestière. Le bois nécessaire est du bois dur et sec avec un besoin d'environ 90 stères par an. La forêt communale ne peut malheureusement pas fournir autant de bois durs et le séchage risque d'être compliqué à organiser. Il a donc été proposé d'aider au financement de l'acquisition du bois, sur la base d'une moyenne de 75 € le stère (aide arrondie au supérieur).

Il est précisé que l'aide prévue ne vise que cette installation d'entreprise, seule boulangerie sur le village et première réimplantation d'un commerce de proximité.

La Région Grand Est aide à hauteur de 20% des travaux, ce qui permet à la commune d'aider également financièrement cette entreprise.

Il est proposé d'octroyer une aide de 21.000,00 € sur 3 ans, soit 7.000,00 € par an (versé sur trois exercices fiscaux).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour cette aide, en précisant que le versement interviendra sous réserve de non-atteinte par l'entreprise du plafond maximum des aides publiques de 200.000 € sur les 3 années de référence et que la SAS L'ANCIENNE devra fournir les justificatifs permettant d'apprécier ce critère.

### Projet de recherche participatif sur le manteau neigeux SUR LES TRACES DU BREZOUARD

Le 23 novembre une réunion de présentation pour la contribution à l'étude de la neige et de l'environnement a eu lieu en Salle des Fêtes, à l'initiative d'Audrey DIDIERJEAN.

Le projet scientifique s'étalerait sur une période de 5 à 10 ans. Afin d'en assurer son bon déroulement, le collectif est à la recherche de volontaires (une personne par quinzaine) qui peuvent également se regrouper en petit groupe - qui s'engageraient à effectuer un relevé neigeux tous les deux jours, voire une fois par semaine. Le matériel est fourni et le site des relevés peut être choisi par les volontaires. Les modalités sont à discuter avec l'équipe de scientifiques.

Quelques personnes ont déjà manifesté leur intérêt et notamment la Station des Bagenelles.

Si le sujet vous intéresse, consultez: <https://jardin-sciences.unistra.fr/projets/brezouard> ou Mme Audrey Didierjean, conseillère municipale et référente de l'opération pour la commune du Bonhomme.



Station d'étude du Brézouard de l'OHGE  
Photo : M-C Pierret, OHGE

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **12 Janvier 2024 à 19h30** en Salle du Conseil.

Retrouvez l'intégralité des débats et décisions du Conseil, sur [www.lebonhomme.fr](http://www.lebonhomme.fr) ou sur simple demande à la mairie.

### LA BOULANGERIE DU VILLAGE

"Bonjour,

Nous nous permettons de vous informer que malheureusement la boulangerie du village ne pourra pas ouvrir ses portes au mois de janvier 2024 comme il avait été évoqué auparavant.

En effet, les travaux ont pris un peu de retard et ne sont pas encore finis.

Néanmoins, la rénovation et la remise aux normes des laboratoires ont été réalisées, tout le réseau plomberie et électricité de la boulangerie ont été repris à neuf et les modifications de certaines pièces ont vu le jour également.

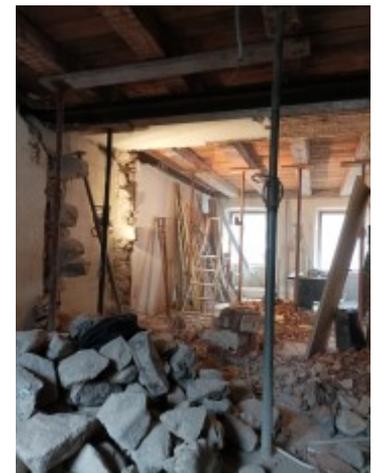
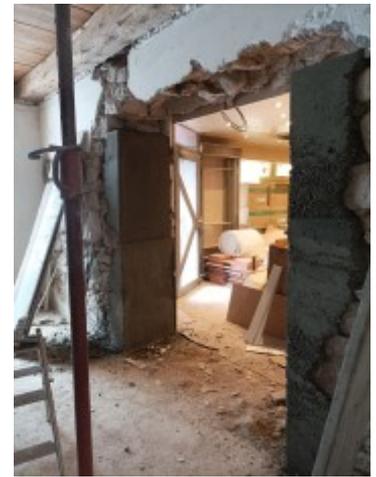
Nous avons encore quelques travaux à réaliser comme la façade, l'aménagement du salon de thé et la construction du four à bois entre autres.

Nous préférons donc repousser la date d'ouverture afin de vous accueillir dans de bonnes conditions.

Nous n'hésiterons pas à vous informer ultérieurement sur la date d'ouverture.

Au plaisir de vous accueillir bientôt !

Merci de votre compréhension et à très vite.  
Morgane et Marvin."



### OFFRES D'EMPLOI

#### LAC BLANC TONIQUE - LAC BLANC LOISIRS



Les sociétés Lac Blanc Tonique et Lac Blanc Loisirs recherchent des saisonniers pour leurs différentes activités (remontées mécaniques, locations de matériels, restaurants self-service et restaurant service à table) pour la saison d'hiver. Ces postes s'adressent à des personnes qualifiées, ou non, et sont basés à la station du Lac-Blanc (lac blanc 900 et lac blanc 1200).

Que vous soyez à la recherche d'un contrat 35h/semaine ou moins, ou que vous soyez étudiant (16 ans révolus minimum), vous pouvez adresser votre cv et votre lettre de motivation à : [drh@lac-blanc.com](mailto:drh@lac-blanc.com) en précisant le poste pour lequel vous candidatez :

- agent de remontées mécaniques
- agent de location de matériel
- agent restauration self-service en salle
- agent restauration self service pour un poste "plonge et aide cuisine »
- cuisinier(e)

Ces postes sont ouverts pour des contrats saisonniers et/ou pour des contrats étudiants. Nous ne proposons pas d'hébergement.

#### COMMUNE LE BONHOMME

La Commune du Bonhomme est à la recherche d'une personne qui pourrait **accompagner les enfants dans le bus scolaire** emmenant les enfants du Bonhomme à l'école de Lapoutroie le matin et en fin d'après-midi. Les horaires de bus sont les suivantes : **départ arrêt Eglise du Bonhomme à 8h05, arrivée à 8h15 à l'école de Lapoutroie et départ de l'école de Lapoutroie à 16h15, arrivée à 16h25 à l'arrêt Eglise au Bonhomme ».**

Merci de prendre contact à la Mairie 03 89 47 51 03

### L'école de la forêt :

Les enfants continuent à se rendre régulièrement à l'école de la forêt. Ils étaient fous de joie d'y retourner à l'automne: ravis de retrouver leurs cabanes commencées l'année scolaire dernière.

Ils ont enfin voté pour le nom de l'abri, qui s'appellera "La cabane des lutins".

Nous avons notamment passé une merveilleuse matinée après les chutes de neige. Les enfants ont découvert "le silence" d'une forêt sous la neige.

### La semaine du goût :

Une semaine de dégustation a été organisée lors de la "semaine du goût" avant les vacances de la Toussaint. Pour chaque goûter, les enfants ont dégusté: différents types de pain, différentes sortes de pommes, et des fruits exotiques. Puis, ils devaient dire lequel ils avaient préféré.

En parallèle, les enfants ont préparé des goûters sans sucre pour toute la semaine : pancakes de banane, crème au chocolat butternut, gâteau au chocolat et à la compote de pommes...

Ils étaient ravis de jouer les cuisiniers et aussi les dégustateurs !



### La Saint-Nicolas :

Jeudi 7 décembre à 15h, les enfants du village ont eu l'heureuse surprise de voir le St Nicolas qui faisait sa tournée dans les écoles du canton.

Les enfants lui ont chanté des chansons et ont ensuite dégusté les bonbons qu'il leur avait rapporté. La mairie a offert un manala à chaque enfant, et les élèves de maternelle avaient préparé des gâteaux pour le goûter des parents qui étaient aussi invités à l'évènement.



### L'équipe pédagogique :

Amélie Ceriani est remplacée cette année par Marie Butterlin et Corinne Laurent, qui accompagnent un élève de la classe en tant qu'AESH.

### Noël :

Pour Noël, les parents d'élèves organisent une chasse aux cadeaux le vendredi 22 décembre sous forme d'énigmes à résoudre, suivie d'un goûter tous ensemble dans la salle de jeux.

La Municipalité offre cette année à nos petits écoliers de jolis livres et sacs pour un budget de 201 € (34 livres et 17 sacs)



## VIE ASSOCIATIVE

### COMITE DE JUMELAGE :

Le Comité de Jumelage du Bonhomme a reçu les bretons de Kernilis le week-end du 01 au 03 décembre.

Cette expédition comprenait 39 bretons qui ont voyagé en bus toute la nuit pour arriver au Bonhomme le vendredi 01/12 vers 10 h, et découvert notre village sous la neige.

Ce voyage avait pour objectif la découverte des marchés de Noël alsaciens.

Le programme fut bien chargé puisqu'ils ont visité les marchés de Colmar le vendredi après-midi, Riquewihr le samedi matin et Ribeauvillé le samedi après-midi. Le dimanche étant libre, certains ont visité celui de Kaysersberg le matin, et l'après midi ils ont profité d'un soleil radieux avec les sapins enneigés et gelés.

Certains chanceux ont assisté au coucher de soleil sur les hauteurs de Faurupt.

Ils sont repartis le dimanche soir vers 20 h, les yeux remplis de lumières et de paysages éclatants, pour une longue nuit de bus et arriver enfin à Kernilis à 12 h.



### WELCHES BONHOMMIENS :

Samedi 9 décembre a eu lieu le second Marché de Noël des Welches Bonhommiens. Malgré une météo capricieuse, l'ambiance était au rendez-vous, notamment grâce à deux accordéonistes de talent Tifen Laurent et Luc Parolini qui ont animé la soirée.



### COMITE DES FETES :

FESTIVITÉS  
**PROGRAMME**  
ANNÉE 2024

|                    |            |
|--------------------|------------|
| SOIRÉE ANNÉES 80   | 24 FÉVRIER |
| FÊTE DE LA MUSIQUE | 15 JUIN    |
| OH LES WELCHES     | 11 AOÛT    |
| FÊTE DE LA BIÈRE   | 12 OCTOBRE |

Comité des fêtes  
Le Bonhomme

## SPORTS ET LOISIRS

### 20 ième Assemblée Générale de la section Gym de l'Association Sports et Loisirs

Lundi 11 décembre 2023 à 20h, après une séance de bâtons rondement menée, les gymnastes du Bonhomme ont tenu leur AG dans la salle des fêtes.

Tous les valides étaient présents autour de la présidente Joëlle Ancel, la prof Pauline et Jean-Marc Minoux, 3ème adjoint municipal.

Après les traditionnels, "mots de bienvenue", "lecture du PV de la dernière AG", le rapport financier a été présenté par Sarah Weber : la section se porte bien avec ses 16 membres.

La participation efficace aux marchés du lundi permet d'avoir de la trésorerie; la mise à disposition de la salle ainsi que la subvention municipale sont les bienvenues.

Quelques points divers ont été abordés: déplacement de la séance du mardi au lundi ? (à suivre), création d'un groupe WhatsApp pour les infos de la section.

La rentrée dans la nouvelle année 2024 se fera le mardi 9 janvier à 19h30 à la salle des fêtes : au menu des séances de fitness, toute la série des exercices "cuisses-abdos-fessiers" , suivie de moments de relaxation. De quoi se décrocher allègrement après les fêtes!

Depuis le chaos du COVID, les inscriptions, au tarif de 30 €, se font au trimestre : il est donc tout à fait possible d'intégrer le groupe en cours d'année! Nous serons heureux d'accueillir de nouveaux membres.

Pour remercier Pauline pour son courage et sa volonté de venir nous coacher au Bonhomme , le comité lui offre un panier garni de bonnes choses.

Tradition oblige, la séance s'est clôturée par un apéritif, un repas lorrain (pâté et éclairs XXL) et un "couarail" enflammé sur les potins du Village.



### L'Evêque de Myre et les origines de Saint-Nicolas

Il y a bien longtemps, bien avant la légende des 3 enfants, du Père Fouettard et des friandises, il y eut un homme, son nom était : Nicolas de Myre.

Selon les récits postérieurs à sa vie notamment ceux d'André de Crète au VIII<sup>è</sup> siècle, il naquit aux alentours de l'année 270 à Patara dans la province romaine de Lycie, ce qui correspond aujourd'hui à une région située au sud-ouest de la Turquie. Grec d'origine, ses parents se nommaient Epiphanius et Ioanna.

Selon les écrits, c'est aux alentours de l'an 300 qu'il est désigné évêque de Myre, une ville de sa région natale, suite à la mort du successeur présumé de son oncle, il aurait été élu par la Vox Populi, la voix du peuple. On peut donc penser qu'il a très tôt été un homme pieux et tourné vers le christianisme encore assez jeune à l'époque.



En effet car en ces temps reculés les chrétiens sont encore persécutés par les romains, l'empereur Constantin Ier y mis fin en 313 avec l'Edit de Milan, mettant sur un pied d'égalité tout les cultes pratiqués sur le territoire impérial. Ce qui à terme, avec la conversion de Constantin, va favoriser et aider grandement à la Christianisation de l'empire et de l'Europe à travers les siècles.

Pour ce qui est de Nicolas, il fût hélas arrêté et torturé lors de l'année 310. Après quoi il va distribuer ses richesses aux pauvres, en signe de dévotion à Dieu. Ce qui donnera lieu à moult légendes à son sujet.

En 325, il a vraisemblablement participé au premier Concile de Nicée, qui a regroupé tout les évêques de l'Empire romain du 20 mai au 25 juillet sous la présidence de l'empereur Constantin Ier en personne. Le but de ce conseil était de résoudre les divergences entre les Eglises de l'empire d'orient face aux controverses statuant ou non sur la divinité du Christ ou de sa création par Dieu le Père en tant qu'entité supérieure. Nicolas soutenait la thèse que Jésus était de la même nature que son père créateur. Il aurait giflé son interlocuteur Arius, ce qui lui vaut d'être à nouveau arrêté puis réhabilité à la fin du concile.

Durant la suite de sa vie Nicolas se distingua par sa lutte contre le paganisme en déclin, il fit notamment démolir le temple dédié à la déesse grecque Artémis de la ville de Myre. Il mourut vers l'an 343 à 73 ans. Ses ossements sont conservés dans l'église Saint-Nicolas de Myre jusqu'en 1087 et ce malgré les raids Sarrasins qui sévissent dans l'empire d'Orient au XI<sup>è</sup> siècle. En 1429, Jeanne d'Arc vint prier devant une des reliques du Saint transportées à Saint-Nicolas-de-Port près de Nancy.

Le 13 octobre 2022, les autorités turques ont annoncé la découverte de son sarcophage dans l'église originelle de Saint-Nicolas de Myre.

Parmi les légendes qui entourent celui que l'on appelle aujourd'hui Saint-Nicolas, bien d'autres furent contées bien après sa mort, parmi elles nous pouvons citer le miracle des blés, le miracle des trois vierges, le sauvetage des trois officiers et bien évidemment la résurrection des trois enfants tués par le boucher, devenu notre Père Fouettard. Toutes ces légendes sont racontées par un certain Jacques de Voragine, archevêque de Gênes dans son œuvre *La Légende Dorée*, écrit entre 1261 et 1266 qui relate la vie d'environ 150 saints ou martyrs chrétiens.

Bien évidemment, aucune de ces légendes ne peut être vérifiée aujourd'hui, cela fait partie des mythes qui font l'Histoire et qui transmettent les traditions. Saint-Nicolas est aujourd'hui célébré le 6 Décembre dans la plupart des pays d'Europe occidentale, le 5 aux Pays-Bas, à l'est en Russie, en Ukraine et en Serbie il est célébré le 19 décembre selon les traditions orthodoxes. Petite particularité pour la ville de Bari en Italie où il est célébré le 8 mai.

En Alsace, celui qui est devenu, entre autres, le Saint-Patron des écoliers et du Duché de Lorraine depuis 1477, est célébré depuis le X<sup>e</sup> siècle, aidé par son âne et accompagné par le *Hans-trapp* (le père fouettard) il défile dans les rues et les marchés distribuant des confiseries, des oranges, ou du pain d'épices aux enfants qui ont été sage. Pendant longtemps, le marché de Noël de Strasbourg était appelé marché de la Saint-Nicolas.

C'est parfois fou et passionnant de se dire que cet événement qui nous est habituel et presque banal aujourd'hui, provient d'une histoire si lointaine. Et si vous dégustez un délicieux Mannala en lisant cette histoire, dites vous que vous le faites en mémoire d'un homme né il y'a près de 1800 ans.

*En vous souhaitant de très belles fêtes de fin d'année. Et mes chaleureuses salutations.*

**Julien Roman.**



La basilique de Saint-Nicolas-de-Port en Lorraine



L'église antique St-Nicolas de Myre.

## INFORMATIONS CCVK

### LE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EST TRANSFERE AU SDEA



A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC) de la vallée de Kaysersberg seront assurées par le Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle (SDEA). Les usagers concernés sont invités à contacter le SDEA pour toutes les démarches concernant leurs installations d'assainissement : validation de dossier de conception, validation de travaux réalisés sur l'installation ou en cas de vente immobilière.

#### Tarifs 2023 du SDEA

- Contrôle périodique : 119,88€
  - Contrôle dans le cadre d'une vente : 231,47€
- Contrôle d'une nouvelle installation (conception et exécution) : 394,90€



#### Contacter le SDEA

Site internet : [www.sdea.fr](http://www.sdea.fr) (taper « SDEA+ANC » dans votre moteur de recherche pour accéder directement à la page dédiée à l'Assainissement Non Collectif)

Mail : [nicolas.muller@sdea.fr](mailto:nicolas.muller@sdea.fr)

Téléphone : 06 24 87 35 66

### UNE NOUVELLE SOLUTION DE COVOITURAGE À PARTIR DU 1ER FÉVRIER 2024

Les lignes de covoiturage Covoit'ici de la vallée de Kaysersberg s'arrêteront le 31 janvier 2024.

La CCVK a expérimenté la solution Covoit'ici pendant 2 ans et, si la fréquentation était très encourageante, le système des lignes de covoiturage ne donnait pas pleinement satisfaction.

A partir de février 2024, la CCVK proposera la solution BlaBlaCar Daily pour remplacer les lignes Covoit'ici. Ce nouveau service sera accessible à tous les habitants de la vallée, pour tous les trajets domicile-travail, quelle que soit leur commune de résidence ou de travail.

En déployant BlaBlaCar Daily, la CCVK rejoindra les nombreux territoires du Haut-Rhin qui expérimentent déjà cette nouvelle solution de covoiturage.

Pour l'année 2024, une enveloppe de 15.000€ sera affectée au financement du service, sachant que, dans un souci d'équité entre les territoires, le payeur est le territoire où se situe le lieu de travail.

Toutes les informations pratiques relatives à la solution BlaBlaCar Daily seront communiquées par la CCVK courant janvier.

